

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
10 février 2022
n° 5 / 7938^e
pages 209 à 272

DOSSIER / Réforme du droit des sûretés (1^{re} partie)

Présentation de la réforme

> Michel Grimaldi

226

Réforme du cautionnement

> Philippe Dupichot

231

Sûretés réelles en garantie de la dette d'autrui

> Jean-Jacques Ansault

237

Réforme du gage

> Laurent Aynès

242

ÉDITORIAL

209 Pour en finir avec le « bon sens », Carolina Cerda-Guzman

ACTUALITÉS

- 212 Cautionnement (disproportion): cautions mariées sous le régime légal
- 213 Créance fiscale (établissement définitif): portée du délai de forclusion
- 214 Contrat d'adhésion (clause abusive): application à une location financière
- 215 Bail d'habitation (congé pour reprise): bien loué par un usufruitier

POINTS DE VUE

- 223 L'usufruitier est un associé..., Jean-Jacques Daigre
- 225 La mémoire des objets connectés jetés à la poubelle, Xavier Labbé

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 244 **Panorama:** Droit des étrangers et de la nationalité, Olivera Boskovic, Sabine Corneloup, Fabienne Jault-Seseke, Natalie Joubert et Karine Parrot
- Notes:** Le feuillet du délai butoir en matière de garantie des vices cachés, Civ. 3^e, 8 déc. 2021,
- 257 • avis Philippe Brun
- 260 • note Jean-Sébastien Borghetti
- 264 Un mécanisme du droit européen de l'insolvabilité: la production collective des créances par un praticien de l'insolvabilité, note sous CJUE 25 nov. 2021, Jean-Luc Vallens
- 268 Fraude au virement: précisions sur la faculté de contre-passation du banquier du bénéficiaire, note sous Com. 24 nov. 2021, Jérôme Lasserre Capdeville

ENTRETIEN

- 272 Chantal Cutajar – Rapport de l'OCDE sur la corruption dans les transactions commerciales et internationales

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,

BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KRAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Mame-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Carolina Cerda-Guzman

209

Pour en finir
avec le « bon sens »

ACTUALITÉS

212

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (disproportion):
cautions mariées sous le régime légal,
Civ. 1^{re}, 2 févr. 2022

Concurrence-Distribution

Pratique anticoncurrentielle (collectivités
d'outre-mer): droit exclusif d'importation,
Com. 26 janv. 2022

Contrat d'affaires

Transport routier (temps de conduite):
principe de territorialité des poursuites,
Crim. 1^{er} févr. 2022

Entreprise en difficulté

Créance fiscale (établissement définitif): portée
du délai de forclusion, Com. 2 févr. 2022

214

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat d'adhésion (clause abusive): application
à une location financière, Com. 26 janv. 2022

Famille-Personne-Succession

Indivision (dépense de conservation):
remboursement d'un prêt relais,
Civ. 1^{re}, 26 janv. 2022

Succession (quotité disponible): imputation de
la valeur des biens aliénés, Civ. 1^{re}, 26 janv. 2022

215

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (congé pour reprise): bien loué
par un usufruitier, Civ. 3^e, 26 janv. 2022

Droit commun (Alsace-Moselle): responsabilité
du locataire en cas d'incendie,
Civ. 3^e, 26 janv. 2022

Copropriété

Action en justice (responsabilité): aménagement
de parties communes privatives,
Civ. 3^e, 26 janv. 2022

216

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit international

Conflit de lois (divorce): cas d'application
de la loi du for, Civ. 1^{re}, 26 janv. 2022

217

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Douanes (droit de contrôle): soupçon
de marchandise contrefaisante,
Crim. 26 janv. 2022

Douanes (droit de visite):
portée de la palpation et de la fouille,
Crim. 26 janv. 2022

217

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Jour de repos (renonciation): majoration
du salaire en contrepartie, Soc. 26 janv. 2022

Accord collectif (horaire de travail): révision du
planning individuel, Soc. 26 janv. 2022

Durée du travail (dépassement): droit à
réparation du salarié, Soc. 26 janv. 2022

Médecin du travail (responsabilité):
pas d'immunité pour le harcèlement moral,
Soc. 26 janv. 2022

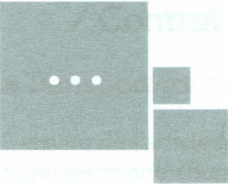
Retraite (régime surcomplémentaire):
engagement unilatéral de l'employeur,
Soc. 19 janv. 2022

Accident du travail (inaptitude):
obligation de reclassement,
Soc. 26 janv. 2022

Syndicat (représentativité):
condition de transparence financière,
Soc. 2 févr. 2022

Prud'hommes (défenseur syndical):
actes de la procédure d'appel,
Soc. 2 févr. 2022

Rupture conventionnelle:
renonciation à la clause de non-concurrence,
Soc. 26 janv. 2022



POINTS DE VUE

223 L'usufruitier est un associé...
par Jean-Jacques Daigre

225 La mémoire des objets connectés jetés à la poubelle
par Xavier Labbé



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

DOSSIER (1^{re} partie)

226 Présentation de la réforme
par Michel Grimaldi

231 La réforme du cautionnement,
entre rénovation et réanimation
par Philippe Dupichot

237 Les sûretés réelles consenties en garantie
de la dette d'autrui: un choix légistique discutable ?
par Jean-Jacques Ansault

242 La réforme du gage
par Laurent Aynès

NOTES

Le feuillet du délai butoir en matière de garantie des vices cachés,
Civ. 3^e, 8 déc. 2021

257 avis Philippe Brun

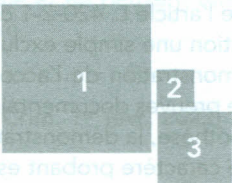
260 note Jean-Sébastien Borghetti

264 Un mécanisme du droit européen de l'insolvabilité:
la production collective des créances par un praticien
de l'insolvabilité, note sous CJUE 25 nov. 2021
par Jean-Luc Vallens

268 Fraude au virement: précisions sur la faculté
de contre-passation du banquier du bénéficiaire,
note sous Com. 24 nov. 2021
par Jérôme Lasserre Capdeville

PANORAMA

244 Droit des étrangers et de la nationalité
décembre 2020 – décembre 2021
par Olivera Boskovic, Sabine Corneloup,
Fabienne Jault-Seseke, Natalie Joubert
et Karine Parrot



ENTRETIEN

272 Chantal Cutajar – Rapport de l'OCDE sur la corruption
dans les transactions commerciales
et internationales



*Téléchargez sur votre smartphone et
tablette, l'application gratuite Dalloz
sous Android et iOS et connectez-
vous à l'aide de vos identifiants
personnels ou des identifiants qui
vous ont été communiqués lors
de votre abonnement ou de votre
réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :
- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).